



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 84 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

## *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport établi conformément à la résolution 70/117 de l'Assemblée générale une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date (A/70/295) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 15 et 27.

---

\* A/71/50.



## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 70/117 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le recours accru au programme de stages des Nations Unies et l'élargissement de la coopération avec les établissements universitaires à cette fin, ainsi que des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 10, elle a pris note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et, au paragraphe 11, elle a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et à la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications. Au paragraphe 12, elle a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre les deux publications à jour et les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elles étaient publiées. Au paragraphe 13, elle a noté avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, s'il avait été légèrement réduit, n'avait pas été éliminé, et elle a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie. Au paragraphe 14, elle a rappelé que le Secrétaire général était responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et l'a prié, en ce qui concerne ce dernier, de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Enfin, au paragraphe 15, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

## II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

### A. Établissement des suppléments au *Répertoire*

2. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 13 de la résolution 70/117 de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner la rédaction de l'ouvrage, s'est attachée à réduire sensiblement ce retard, notamment en ce qui concerne le volume III des Suppléments n<sup>os</sup> 7 à 9 (1985-1999). Pour ce faire, des

recherches et l'élaboration d'une étude sur l'Article 49 de la Charte des Nations Unies, pour le volume III des Suppléments n<sup>os</sup> 7 à 9, ont été confiées à un consultant. En outre, concernant ce volume, l'examen des études sur les articles 33 1) et 53, établies avec l'aide de stagiaires de la Division, est en bonne voie. Chacune des dispositions précitées de la Charte fait l'objet d'une seule étude pour toute la période couverte par les trois suppléments, soit de 1985 à 1999.

3. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration des études destinées à figurer dans le Supplément n<sup>o</sup> 10 (2000-2009). Au cours de la période considérée, l'étude sur l'Article 41, qui avait été élaborée avec l'aide de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et l'étude sur l'Article 53, établie avec l'aide d'un consultant, ont été examinées. En outre, comme c'est le cas pour les Suppléments n<sup>os</sup> 7 à 9, l'élaboration d'une étude sur l'Article 49 a été confiée à un consultant. Le travail se poursuit également s'agissant des études sur les Articles 104 et 105 pour le volume VI, qui sont établies par le Bureau du Conseiller juridique, au sein du Bureau des affaires juridiques.

4. Conformément à la décision prise par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte en 2015, selon laquelle le Supplément n<sup>o</sup> 11 couvrirait la période 2010-2015 (voir A/70/295, par. 5), des recherches ont été menées aux fins de l'élaboration des neuf études suivantes : six études concernant les Articles 2 4), 2 7) et 4 pour le volume I, les Articles 41 et 42 pour le volume III et l'Article 96 pour le volume VI, rédigées avec l'aide de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa; une étude sur l'Article 13 1) a) (dispositions relatives à la codification et au développement progressif du droit international) pour le volume II, rédigée avec l'aide d'un stagiaire par la Division de la codification en coopération avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et la Division du droit commercial international, au sein du Bureau des affaires juridiques, ainsi que le Bureau des affaires spatiales; deux études sur les Articles 100 et 101 pour le volume VI, rédigées avec l'aide d'un consultant par le Bureau de la gestion des ressources humaines.

5. Comme c'est l'usage, le Département de l'information et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche sur le *Répertoire*.

6. Durant la période considérée, en vue d'accélérer l'élaboration des études pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, la Division de la codification, au sein du Bureau des affaires juridiques, chargée de coordonner l'établissement de la publication, a également mené à terme l'examen du manuel d'élaboration des études pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Dans sa version simplifiée et mise à jour, ce manuel devrait fournir des indications utiles aux services du Secrétariat auxquels incombe la responsabilité première d'élaborer les études pour le *Répertoire*, ainsi qu'aux consultants, établissements universitaires et stagiaires qui seront appelés à contribuer à cette activité.

7. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 28 volumes ont été publiés<sup>1</sup> et 15 autres ont été achevés et sont actuellement en cours de traduction

<sup>1</sup> Le *Répertoire* et ses Suppléments n<sup>os</sup> 1 à 6 (1946-1984), soit 26 volumes en tout, et les volumes V et VI du Supplément n<sup>o</sup> 7 (1985-1988).

et de publication<sup>2</sup>. En conséquence, sur les 56 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n<sup>os</sup> 1 à 11), 13 sont encore inachevés, dont 6 concernent le Supplément n<sup>o</sup> 11 (2010-2015) et ont été commencés (voir par. 4), 4 concernent le Supplément n<sup>o</sup> 10 (2000-2009) et sont à différents stades d'avancement (voir par. 3) et 3 correspondent au volume III des Suppléments n<sup>os</sup> 7 à 9.

8. L'annexe I au présent rapport indique quels services du Secrétariat sont chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte destinées au *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

## **B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire***

9. Des études extraites des 43 volumes achevés, dont les 15 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU dédié au *Répertoire* (<http://www.un.org/fr/sc/repertoire/>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers Articles pour le volume III des Suppléments n<sup>os</sup> 7 à 9 ainsi que de nombreuses études pour le Supplément n<sup>o</sup> 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études, et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

10. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont en ligne sur Internet et la plupart le sont également en espagnol et en français. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication sont mises en ligne dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

## **C. Coopération avec les établissements universitaires**

11. La coopération établie de longue date avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la sixième année consécutive et a permis d'élaborer six études sur les Articles 2 4), 2 7) et 4 pour le volume I, sur les Articles 41 et 42 pour le volume III et sur l'Article 96 pour le volume VI du Supplément n<sup>o</sup> 11 (voir par. 4).

## **D. Fonds d'affectation spéciale**

12. Dans sa résolution 70/117, l'Assemblée générale a réitéré son appel à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de sa résolution 59/44 afin d'éliminer l'arriéré relatif au *Répertoire*. Une note verbale a

<sup>2</sup> Les volumes I, II et IV du Supplément n<sup>o</sup> 7 (1985-1988); les volumes I, II, IV, V et VI des Suppléments n<sup>os</sup> 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999); et les volumes I et II du Supplément n<sup>o</sup> 10 (2000-2009).

donc été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, leur rappelant qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et les invitant à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient souhaiter y apporter leur concours. Le Secrétaire général note avec gratitude la contribution au fonds d'affectation spéciale reçue de la Turquie (10 000 dollars) depuis la publication de son précédent rapport le 6 août 2015.

13. Au cours de la période considérée, un consultant, financé par le fonds d'affectation spéciale, a travaillé à l'élaboration d'études sur l'Article 49 destinées au volume III des Suppléments n<sup>os</sup> 7 à 9 et du Supplément n<sup>o</sup> 10. Il est envisagé de continuer de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les volumes sur le point d'être achevés. Toute contribution supplémentaire au fonds d'affectation spéciale est vivement encouragée afin de permettre au Secrétariat de résorber le retard dans la publication du *Répertoire*.

#### **E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation**

14. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 16 au 24 février 2016. Au paragraphe 78 de son rapport (A/71/33), il a notamment recommandé, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale : félicite le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'élaboration des études, notamment du recours accru au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et du renforcement de la coopération avec les établissements universitaires; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire*; réitère son appel au versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin d'aider le Secrétariat à éliminer cet arriéré et à la prise en charge volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; prie le Secrétaire général de poursuivre la mise à jour des deux ouvrages et à les rendre disponibles sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles ils sont publiés; note avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, s'il a été légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie; réaffirme que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

#### **F. Conclusions**

15. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans l'élaboration des études du *Répertoire* et leur mise en ligne en trois langues (anglais, espagnol et français);

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir par. 14) concernant l'intensification du recours au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de l'élaboration d'études; les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire* afin d'aider le Secrétariat à éliminer cet arriéré; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; l'invitation faite au Secrétaire général de poursuivre la mise à jour de la publication et de la rendre disponible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, et de continuer de s'employer à remédier en priorité au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*; le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

### III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

#### A. Mandat et établissement du *Répertoire*

16. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, demandé initialement par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 70/117, la plus récente sur la question, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

17. Au paragraphe 9 de sa résolution 70/117, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 12, elle a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre les deux publications à jour et les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elles étaient publiées.

18. Conformément au mandat énoncé par l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué de progresser dans l'établissement de suppléments au *Répertoire*. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a établi le texte définitif du dix-huitième Supplément (2012-2013), dont les 10 parties ont été achevées et mises en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité dans leur version préliminaire.

19. En 2016, le Secrétariat a commencé les recherches en vue de la rédaction du dix-neuvième Supplément (2014-2015) dont il a achevé les parties I, IX et X. La partie I, consacrée à l'examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été revue avant la mise en ligne d'une version préliminaire. Les recherches concernant

les parties II et VI et la rédaction des parties III, V et VII ont démarré. En préparation de l'établissement du vingtième Supplément (2016-2017), les décisions prises par le Conseil de sécurité et l'essentiel de sa pratique actuelle sont systématiquement enregistrés dans une base de données interne.

20. Le Secrétariat a continué d'élaborer le *Répertoire* avec diligence, en utilisant au mieux les ressources limitées dont il dispose. La formation continue du personnel, la poursuite de la création de bases de données internes et la systématisation de la collecte et de l'analyse des données ont renforcé sa capacité d'établir le *Répertoire*.

21. Malgré les difficultés qui continuent de se poser en matière d'édition, de traduction, d'indexation et de publication, des progrès considérables ont été accomplis, qui ont permis aux différents services du Secrétariat de surmonter certaines contraintes de moyens et de réduire les délais de publication des suppléments.

## **B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire***

22. Le Secrétariat a continué de mettre en ligne des versions préliminaires des suppléments déjà rédigés du *Répertoire* dans la section du site Web du Conseil de sécurité qui lui est consacrée, afin que les informations soient consultables aussi rapidement que possible. Par ailleurs, le site Web propose également une large gamme d'outils de recherche en lien avec l'établissement du *Répertoire*, tels que des tableaux et des graphiques représentant les mandats de l'ensemble des opérations de maintien de la paix et des missions politiques et de consolidation de la paix œuvrant sur le terrain, les dispositions pertinentes des décisions du Conseil sur des points transversaux de l'ordre du jour, à savoir les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, et la protection des civils, ainsi que le document annuel fournissant un aperçu de la pratique du Conseil de sécurité. En 2016, l'aperçu établi pour 2015 a été présenté dans un format interactif. Les tableaux et graphiques facilitent l'analyse systématique de la pratique du Conseil dans ces domaines par les chercheurs et tous ceux qui s'intéressent aux travaux du Conseil. La fonction de recherche du site Web a été mise à jour afin qu'elle soit d'une utilisation plus aisée et qu'elle gagne en fiabilité, précision et efficacité.

23. Le Secrétariat a également continué de fournir des informations en réponse aux questions qui lui sont adressées directement ou par la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, concernant les pratiques actuelles et antérieures du Conseil et de ses organes subsidiaires. Durant la période considérée, il a répondu rapidement et avec précision à des communications et demandes d'informations émanant d'États Membres, de fonctionnaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs et du secteur privé.

## **C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)**

24. Conformément à la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, les douzième à seizième Suppléments (1993-2009) devraient être mis en ligne dans la section du

site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire* dans toutes les langues officielles d'ici à la fin de 2016. Différents services du Secrétariat continuent de tout faire pour mettre en ligne les derniers suppléments dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

#### **D. Ressources**

25. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue de son site Web dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, étant donné l'insuffisance des moyens financiers, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent un élément important pour soutenir les progrès, maintenir le site Web du *Répertoire* et continuer de rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité.

26. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services du personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de la Chine et de la Turquie. En outre, la Chine et l'Arabie saoudite ont chacune financé les services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, ces experts ayant apporté une contribution précieuse à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*. Le Secrétaire général invite les États Membres à continuer d'appuyer par leurs contributions volontaires les travaux du Secrétariat afin qu'il puisse continuer à progresser dans cette voie.

#### **E. Conclusions**

27. **Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial lors de sa session tenue du 16 au 24 février 2016, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

**a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*;**

**b) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*, et réitérer son appel à verser des contributions volontaires au fonds afin de permettre au Secrétariat de poursuivre les avancées accomplies dans la mise à jour du *Répertoire* au cours des dernières années;**

**c) Prendre note des efforts constants visant à mettre en ligne le *Répertoire* dans les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies;**

**d) Noter avec gratitude l'appui que des États Membres ont fourni en finançant à titre volontaire les services d'experts associés chargés d'aider à la mise à jour du *Répertoire*, et engager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de fournir une telle assistance.**

## Annexe I

**Services du Secrétariat ayant la responsabilité  
première de l'élaboration des études  
sur les divers articles de la Charte des Nations Unies  
destinées à figurer dans le *Répertoire*<sup>a</sup>**

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 23 à 39 et 107
Bureau des affaires de désarmement	Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume III : Articles 40 à 54 et 106 Volume II : Article 11 Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 <sup>b</sup> et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

<sup>a</sup> Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

<sup>b</sup> Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

## Annexe II

**État d'avancement du *Répertoire de la pratique*  
suivie par les organes des Nations Unies  
(juillet 2016)**

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Volumes soumis pour publication et disponibles sur Internet	Études disponibles sur Internet (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
--	---	---	--

*Note* : L'organisation des études par volumes indiquée ci-après concerne les Suppléments n<sup>os</sup> 6 à 11, et n'est pas la même pour le *Répertoire* initial et les Suppléments n<sup>os</sup> 1 à 5.

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009	11 2010- 2015
<b>Volume I</b>							I	I	I	I	I	
Articles 1, 2 1) à 3), 2 5), 2 6), 3, 5, 6, 7 et 8												
Articles 2 4), 2 7) et 4												
<b>Volume II</b>							II	II	II	II	II	
Articles 9 à 12 et 13 1) a) (première partie de la phrase), 13 1) b), 13 2) et 14 à 22												
Article 13 1) a) (deuxième partie de la phrase)												
<b>Volume III</b>							III	III	III	III	III	
Articles 23 (1, deuxième phrase) et 2)												
Articles 52 et 54												
Articles 23 (1, première phrase) et 3), 24 à 32, 33 2), 34, 35 (Assemblée générale et Conseil de sécurité), 36 à 40, 50 et 51												
Article 41												
Article 42												
Articles 33 1), 43 à 48 et 53												
Article 49												

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009	11 2010- 2015
<b>Volume IV</b>							IV	IV	IV	IV	IV	
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63												
Articles 55 c) et 56												
Articles 58 à 62 (1, 3 et 4) et 64 à 72												
<b>Volume V</b>							V	V	V	V	V	
Article 73												
Articles 74 à 85, 87 et 88												
Articles 86 et 89 à 91												
<b>Volume VI</b>							VI	VI	VI	VI	VI	
Articles 92 à 95, 97, 98, 99, 102, 103 et 106 à 111												
Article 96												
Articles 100 et 101												
Articles 104 et 105												

Études élaborées de 1954 à 1980
---------------------------------

Études élaborées de 1996 à 2016
---------------------------------

## Annexe III

## État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (juillet 2016)

Suppléments publiés et mis en ligne à l'adresse <a href="http://www.un.org/fr/sc/repertoire/">www.un.org/fr/sc/repertoire/</a>	Version préliminaire disponible en ligne	Parties en cours d'établissement

### A. État d'avancement des suppléments au *Répertoire* achevés

<i>Supplément</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Langues</i>
<i>Répertoire</i> initial et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992) <sup>a</sup>		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, français et russe. Espagnol prêt pour la mise en ligne
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, russe. Autres langues prêtes pour la mise en ligne
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe. Traduction dans les autres langues achevée.
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais. Traduction dans les autres langues en cours
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais

<sup>a</sup> Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces suppléments au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

### B. État d'avancement des suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	<i>I</i> Généralités	<i>II</i> Règlement intérieur provisoire	<i>III</i> Buts et principes de la Charte	<i>IV</i> Relations avec les autres organes de l'ONU	<i>V</i> Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	<i>VI</i> Règlement pacifique des différends	<i>VII</i> Actions en cas de rupture de la paix	<i>VIII</i> Accords régionaux	<i>IX</i> Organes subsidiaires : comités/autres organes	<i>X</i> Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix
Supplément XIX (2014-2015)										